



DATE DE PUBLICATION : 02 mars 2026

LE DIRECTEUR DE L'IMMOBILIER

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 1^{er} mars 2023 ;

Délégation permanente est donnée à M. Thierry PARA et à M. Stéphane KUNESCH, adjoints au directeur de l'Immobilier (DIMMO), à l'effet de passer et conclure les marchés relatifs aux activités de la direction de l'Immobilier, dans la limite de 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane KUNESCH, délégation permanente donnée à :

- Mme Isabelle BAS, co-responsable accompagnement de l'Action Cadre de Travail, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités de l'équipe Action Cadre de Travail Réseau dans la limite de 25 000 € HT ;
- Mme Bénédicte GREGOIRE, co-responsable accompagnement de l'Action Cadre de Travail, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités de l'équipe Action Cadre de Travail Réseau dans la limite de 25 000 € HT ;
- Mme Fériale BELKHEIR, coordinatrice du projet Action Cadre de Travail, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités de l'équipe Action Cadre de Travail Réseau dans la limite de 10 000 € HT ;

Délégation permanente est donnée à Mme Nathalie PLANAS, responsable project manager de l'équipe Action Cadre de Travail Réseau (ACTR), à l'effet de passer et conclure les marchés relatifs au projet, dans la limite de 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, délégation permanente donnée à :

- M. Thierry ROUSSEL, directeur de programme immobilier ACTR,
 - Mme Caroline COTARD, directrice de programme immobilier ACTR,
 - Mme Caroline GROSLEY, directrice de programme immobilier ACTR,
- à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités de l'équipe Action Cadre de Travail volet Réseau dans la limite de 25 000 € HT ;

- Mme Sophie GANDON, cheffe de projet immobilier ACTR,
- M. Marc EBEL, chef de projet immobilier ACTR,
- Mme Sarah AZIEZ, cheffe de projet immobilier ACTR,
- Mme Chloé CAVELIER, cheffe de projet immobilier ACTR,
- M. Xavier RODRIGUEZ-ZIZA, chef de projet immobilier ACTR,
- M. Jérôme DAUZON, chef de projet immobilier ACTR,
- Mme Maeva-Kelly SAKA MBUMBA, cheffe de projet immobilier ACTR,
- M. Rabah HAMMOUCHENE, agent de maîtrise en charge du pilotage des déménagements et de la végétalisation

à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités de l'équipe Action Cadre de Travail Réseau dans la limite de 10 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à M. Alexandre METIVIER, chef du service transverse (SET), ou, en cas d'absence de M. Alexandre METIVIER, à Mme Pascale CATREVAUX, son adjointe, à l'effet de passer et conclure les marchés de fournitures et de services relatifs à l'exercice des activités du SET et dont le montant est inférieur à 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation permanente donnée à :

- M. Jimmy GARCIA, responsable du pôle commande, prescription et pilotage des prestataires (PC3P), à M. Eric TE et à Mme Frédérique PAVIET, ses adjoints, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SET, dans la limite de 25 000 € HT ;
 - o M. Guy LE NOACH, agent de maîtrise de l'équipe commandes fournitures et écomobilité du PC3P, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités de l'équipe commandes fournitures et écomobilité du PC3P, dans la limite de 1 000 € HT ;
- M. Lionel PAWLAK, responsable du pôle patrimoine et gestion des actifs (PPGA), à Mme Cécile MALICHIER, son adjointe, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SET, dans la limite de 25 000 € HT ;
 - o M. Jean-Michel MAITRE, spécialiste juridique au pôle PPGA, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SET dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Hervé BOUILLIS, responsable du pôle technique, à M. Karim BENMAMAR, son adjoint, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SET, dans la limite de 25 000 € HT ;
 - o M. Adel DAOUADI, chargé d'études et de travaux,
 - o M. Rémy LEDOUX, responsable digitalisation des espaces,
 - o M. Yann LE BERRE, chargé d'études et de travaux,
 - o Mme Natalie MONI, chargée d'études et de travaux,
 - o M. Solohery RAZAFINTSALAMA, chargé d'études et de travaux,

- M. Florian ROSE, chargé d'études et de travaux,

à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SET dans la limite de 10 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à M. Arnaldo DOS SANTOS DOMINGUES, chef du service au siège (SAS), ou, en cas d'absence de M. Arnaldo DOS SANTOS DOMINGUES, à Mme Anne DELAFORGE ou à M. Albert DUARTE, ses adjoints, à l'effet de passer et conclure les marchés relatifs aux activités du SAS, dans la limite de 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation permanente est donnée à :

- M. Michaël GIVERNE, responsable du pôle service aux occupants et MM. Frédéric CHAUVE et Clément MAZERAND, ses adjoints,
- M. Jérôme SABLAYROLLES, responsable du pôle maintenance,
- M. Hervé LELEU, chef du pôle travaux et M. Olivier GUILLEMONT, son adjoint,
à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SAS dans la limite de 25 000 € HT ;
- M. Michaël BRIAND, responsable de la Maintenance du Siège,
- Mme Marion LEBOUCHER, directrice de projet Siège et Immeubles périphériques,
- M. Serge BUSSIÈRE, chef de projet Siège et Immeubles périphériques,
- Mme Catherine DUBOIS-SMAIL, cheffe de projets Siège et Immeubles périphériques,
- Mme Léa LISICKI, cheffe de projets Siège et Immeubles périphériques,
à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SAS dans la limite de 10 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à Mme Oriane LEBON, cheffe du service immobilier spécifique (SIS), ou, en cas d'absence de Mme Oriane LEBON, à Mme Cécile NIRRENGARTEN, son adjointe, à l'effet de passer et conclure les marchés relatifs aux activités du SIS, dans la limite de 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces dernières, délégation permanente est donnée à :

- M. Romain CHAPISEAU, responsable du pôle maintenance et service aux occupants et à M. Nicolas MOLHMANN, son adjoint, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SIS, dans la limite de 25 000 € HT ;
 - M. Pascal LEBORGNE, responsable de l'Antenne de Support de Proximité (ASP) du CAMLV au sein du pôle maintenance et service aux occupants, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs à leur activité, dans la limite de 1 000 € HT ;
- M. Frédéric BODET, responsable du pôle travaux et M. Matthieu LE GUILLOU, son adjoint, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SIS dans la limite de 25 000 € HT ;
 - M. Benjamin RECLUS, chef de projet immobiliers spécifiques au pôle travaux, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du parc locatif du pôle travaux du SIS, dans la limite de 10 000 € HT ;

- Mme Floriane CLOUZEAU, cheffe de projet immobiliers spécifiques au pôle travaux, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SIS dans la limite de 10 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à M. David FOUET, chef du service au réseau (SAR) ou, en cas d'absence de M. David FOUET, à M. Franck TOUATI, son adjoint, à l'effet de passer et conclure les marchés relatifs aux activités du SAR, dans la limite de 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation permanente est donnée à :

- M. Julien GAILLARD, responsable du pôle diagonale nord et M. Thierry CHAUGIER, responsable du pôle diagonale sud à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SAR, dans la limite de 25 000 € HT ;
 - MM. Julien ZENSS, Samir OUATAH, Laurent VALLET, Lotfi DERDICHE, Cédric WEBER, Nicolas JACQUEY, Abdelhakim SAIFI, Pierre CAMILLERI, Valéry EYSSAUTIER, responsables des Antennes Régionales Immobilières et de Moyens généraux (ARIM), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SAR, dans la limite de 10 000 € HT.
- M. Yannick GAUNON, chef de projets immobiliers, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SAR, dans la limite de 10 000 € HT ;

Délégation permanente est donnée à M. Christophe CHEVEAU, chef du service à Poitiers Hauts Montgorges (SAP) à l'effet de passer et conclure les marchés relatifs aux activités du SAP, dans la limite de 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation permanente est donnée à :

- M. Frank LAMBERT, responsable du pôle logistique et administratif, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SAP, dans la limite de 5 000 € HT.

Fait à Paris, le 02 mars 2026

Christophe BAUD-BERTHIER